



Urgent ! mon logement est insalubre

Par **margaux1988**, le **18/12/2012 à 23:37**

bonjour Je vis depuis 3 ans en concubinage à Compiègne dans l'oise dans un studio de 40m² qui se détériore de jour en jour.rnJ'ai fais toutes les photos nécessaires pour montrer l'insalubrité de se logement.rnA la base ce logement étais une cave que le cabinet saint jacques (agence ou nous sommes a Compiègne) a réaménager en studio.rnLe taux d'humidité est au plus haut, a tel point que la porte d'entrer est pleine d'eau.rnNous avons eu une inondations il y a plus d'un an dû au voisin du dessus qui avait laisser couler l'eau du robinet toute la nuit.rnNous avons bien entendu déclarer se sinistre auprès de notre assurance mais rien a étais réparer au niveau des mur par le syndicat de copropriété (c'est le syndicat qui nous a expliquer que ce sont eux qui sont en charge de l'affaire)rnPour ce qui est des sanitaires, nous avons encore une fosse sceptique qui se détériore de jour en jour, (nous sommes obliger chaque mois de faire intervenir une société pour al débouché et le cabinet saint jacques ne veut en aucun cas changer cette fosse ou nous mettre au tout a l'égout)rnNous sommes 2 logements dans cette même situation, nos voisins qui sont également relire tout comme nous a cette fosse on eu un problème de WC bouché il y a 3 semaines.rnLeur propriétaire ne voulant pas faire appel a une entreprise, il a donc essayer de réparer ce toilette seul et a mis un carcher dedans ce qui a fais que tous les es-crémant se sont retrouver a déborder par nos toilette et a aller jusque dans notre salon.rnrnDe plus, côté électricité, nos facture on triplé pendant un temps ce qui nous a amener a une situation financière assez fragile.rnrnPour en finir, notre bail se fini au mois de février et le propriétaire ne veut pas le prolonger.rnMoi étant au chômage (je ne travail que quelques heures a droite et a gauche quand je trouve) et mon conjoint étant au RSA avec des ennuie de santé nous ne savons plus du tout comment faire pour nous en sortir.rnrnAidez nous je vous en pris

Par **aliren27**, le **19/12/2012 à 06:11**

Bonjour, rncontacter d'urgence le service hygiène de votre mairie afin de faire déclarer votre logement insalubre. Le bailleur sera dans l'obligation de réaliser les travaux nécessaires pour vous assurer un logement décent.rnQuant a la résiliation du bail, il doit le faire 6 mois minimum avant la fin du bail par LRAR ou huissier, pour un logement loué vide et 3 mois pour un meublé et dans votre cas, il est trop tard et votre bail repart pour la durée initiale.rnCordialement

Par **margaux1988**, le **20/12/2012** à **21:03**

Je prend note des informations, je me rend dès demain à la mairie. J'y suis déjà aller mais on m'a dis qu'il fallait voir cala avec le maire et ils ne m'ont donné rendez vous que le 6 janvier.rnrnJe viens d'apprendre une nouvelle chose sur la résiliation d'un bail, c'est mon premier appart et j'avoue que je suis un peu perdu dans tout cela. rnrnJe vous remercie sincèrement de l'intérêt que vous avez porter à mon sujet.rnMerci